



Ministère de la santé et de la prévention
Direction de la santé

Communiqué de Presse

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021/2022

Chaque année, la direction de la santé organise la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. 2021 est une année particulière. En effet, depuis le mois de janvier, la campagne de vaccination contre la Covid19 a été mise en place et elle est toujours d'actualité. L'objectif étant de vacciner 70% de la population polynésienne.

Dans un communiqué diffusé au mois d'août, la Haute autorité sanitaire (HAS) confirme sa position sur la question de « la concomitance du vaccin contre la covid19 et la grippe saisonnière » *<https://www.has-sante.fr>, laquelle permet de rassurer tous les acteurs impliqués dans la réalisations des 2 campagnes de prévention.

En Polynésie française et ailleurs dans le monde, la grippe est un problème de santé publique. Le virus responsable peut toucher n'importe qui dans n'importe quelle tranche d'âge. Il se transmet par voie respiratoire, principalement lors d'éternuements ou de toux et se propage facilement d'une personne à une autre. Le virus peut aussi se propager par les mains contaminées que l'on porte après au visage. Cette maladie peut entraîner des formes graves chez certaines personnes.

Les **personnes à risques** ainsi que les **professionnels de santé**, qui sont en contact avec ces personnes, doivent en **priorité** se faire vacciner.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022 se déroulera du **30 octobre 2021** au **31 janvier 2022**.

Cette année, la Direction de la santé met gratuitement à disposition **des vaccins** pour les catégories cibles.

Pour les **groupes à risque** :

- Les **personnes de 60 ans et plus**
- Les **personnes en affection longue durée** (« Carnet rouge »)
- Les **femmes enceintes** (1^{er}, 2^e, 3^e trimestre)
- Les **personnes souffrant d'obésité**
- Les **personnes avec un IMC≥40**
- Et tous les **professionnels de santé**.

Les vaccins seront délivrés gratuitement sur présentation d'un justificatif (carte CPS, carnet rouge, carnet de grossesse, carte professionnelle) dans toutes les structures de soins de Polynésie française, publiques comme privées ainsi que les pharmacies.

Pour les personnes ne relevant pas de la gratuité, les vaccins seront vendus **sans ordonnance** dans toutes les pharmacies.

Dans le but de réduire la transmission des virus respiratoires, il est important de rappeler **les mesures barrières**. Ces gestes du quotidien permettent de limiter la propagation des virus respiratoires, tout en protégeant **les personnes les plus fragiles**.

- **Se couvrir la bouche** avec la main ou le bras quand on éternue ou que l'on tousse
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique** et les jeter à la poubelle après utilisation
- **Se laver régulièrement les mains** avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- **Éviter tout contact avec une personne malade** et respecter une **distance physique** d'au moins 1m
- **Porter un masque si l'on ressent des symptômes** et consulter rapidement son médecin

Je suis vaccinée contre la Covid19, demain je me vaccine contre la grippe

Pour plus d'informations, aller sur le site Internet de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/grippe-saisonniere/> ou sur la page facebook EA'ttitude.